

A BILLY-MONTIGNY

Le citoyen Maurice Monier avait aussi été désigné pour prendre la parole, au nom du syndicat de Billy-Montigny (Compagnie de Courrières).

Près de quatre cents mineurs étaient présents dans les deux salles de l'établissement scolaire, aux deux extrémités de la rue de la gare. Le citoyen Monier, quoique très fatigué, après plusieurs reprises d'une séance sur la convocation d'Arras.

Plusieurs reprises l'humanité des mineurs acclame le syndicat grévistes et non grévistes.

Le dérapage ému de Monier est l'objet d'acclamations.

25 mains exactement se lèvent pour la grève, le reste des citoyens présents acclame le syndicat.

Les citoyens partisans de la grève, à la suite d'une imprévue au sujet d'une parole malheureuse d'un citoyen manifestent leur tour leur attachement au syndicat par des acclamations et en accompagnant à la gare l'orateur.

A NOUMÉA

L'heure tardive à laquelle des renseignements nous arrivent sur la conférence du citoyen Cordier à la salle Morel à Nouméa (2 de Drocourt) ne nous permet pas d'en rendre compte longuement.

Nous savons seulement que les mineurs présents à la conférence du citoyen Cordier, au nombre de 30 à 400 étaient en majorité favorables à la continuation de la grève en faveur de laquelle parlait le citoyen Hnt.

Un vote a été émis en faveur de la grève.

A HÉNIN-LIÉTARD

Importante réunion

Aussitôt les décisions du Congrès d'Arras écrites, les commentateurs vont leur train. Les partisans de la grève à outrance manifestent sans bruyamment leur opinion.

On se rend compte que les mineurs d'un petit groupe d'ouvriers mineurs et principalement de jeunes gens l'accueillent aux cris répétés de : vive la grève générale !

La manifestation grossit de curieux et de mineurs se rendant à la réunion dont l'importance n'échappe à personne.

Lorsque le citoyen Evrard pénètre dans la salle, elle est envahie par une foule qui peut être estimée à 200 personnes.

Evrard invite les membres de la délégation qui ont présenté les revendications secondaires à M. Houbaud, de bien vouloir venir s'entretenir avec lui.

Quelques minutes sont passées comme suit : Président : Gustave Fouquet; assesseurs, Evrard Bernard et Pottier François; secrétaire, Lemaître.

Avant de commencer la séance, Evrard recommande le calme, le silence et le droit pour ce accusé d'exprimer franchement sa façon de penser et son sentiment personnel.

Le président donne lecture de la réponse faite par la compagnie à la délégation qui avait demandé la continuation de la grève sans la commenter il donne la parole au citoyen Evrard.

Discours d'Evrard

Evrard dit qu'il regrette que cette entrevue n'ait pas été publique ou tout au moins qu'on ne l'ait pas acceptée les représentants de la grève.

De cette façon, on aurait vu avec quelle fermeté, quelle ténacité, les délégués des ouvriers ont soutenu les intérêts des mineurs devant les représentants les plus intelligents et les plus autorisés des compagnies.

On se rend compte que les délégués de cette séance de heures, la discussion quelquefois acerbée, toujours passionnée de chacun des points en litige, ont recadré compte que les avantages obtenus, constatent une victoire, vu l'acharnement mis par les compagnies, à conserver le statu quo.

Peut-on alors, dans ces conditions, essayer d'infléchir la conduite des délégués. Ceux qui les ont accompagnés, les camarades émus qui regretteront tout ou tard leur fermeté, ou bien ce sont des individus intéressés à amoindrir l'autorité des délégations ouvrières.

La majorité des assistants paraît disposée à ne pas reprendre le travail, et c'est par des cris répétés de : vive la grève ! que Evrard est constamment interrompu.

Cependant, il met l'accent dans ses explications sur le fait que le silence complet qui s'est établi est jusqu'à la fin de son discours.

Il prend un langage tellement sensé qu'il a fait un silence complet qui s'est établi jusqu'à la fin de son discours.

Il pose la question de savoir si les quatre questions d'ordre général sur lesquelles des décisions ont été prises à Arras.

1. Réviser la proposition des salaires.

Les délégués ont dit résolu à ces compagnies que la majeure partie des grévistes était causée par les vexations du personnel dirigeant la mine, et que l'absence de tout débiteur aux élections des salaires.

Après les explications données par les délégués les compagnies ont demandé plus parler d'habileté de force, car on leur a prouvé que différents sentiments amoncelés les portions dans la répartition du travail.

Qu'il a été décidé qu'un employé spécial serait chargé d'examiner chaque quinzaine les notes des salaires principalement les salaires extra et que par l'entremise de l'agent général des explications seraient demandées aux chefs portions sur l'existence de ces salaires.

Quant à l'augmentation de 10 0/0, on a obtenu qu'ils soient complétés jusqu'à leur plein et entier, et que les 0/0 anciens ne soient plus en discussion.

2. Les ouvriers du jour. — Bien que les ouvriers du jour ne se solidarisent pas volontiers avec les ouvriers du fond, les délégués ont déclaré qu'il était de leur devoir d'entraîner leur sort.

On ne doit pas nous accuser d'égoïsme, mais de malice nous avons obtenu l'amélioration de leur sort.

3. Les coupes. — Les compagnies ont formellement promis de laisser aux ouvriers pleins et entiers les bénéfices des commandes exercées contre les mineurs, se refusant à faire de longues coupes, les compagnies

LA GRÈVE DES VERRIERS DU NORD

On nous écrit d'Aniche : La journée d'hier a été très calme, deux réunions ont eu lieu dans la soirée une pour les gaminis et une seconde pour les souffleurs.

Quelques manifestants se sont promènes au cours de l'après-midi sur les places et dans les rues environnantes.

Aujourd'hui, une députation de 4 ouvriers doit se rendre à Douai pour discuter les revendications des cotés en litige et seront les patrons, pour ne pas faire droit aux revendications des verriers, donnent pour excuse qu'ils ne peuvent pas d'arrêter la production au public de la circulaire lancée au moment où M. Hayer, maître de verrerie, ancien député, s'est transformé son usine en société anonyme.

Il résulte donc de cette circulaire que M. Hayer, a gagné 20000 francs en une année. Aujourd'hui, il veut dire qu'il n'a pas gagné d'argent, nous voudrions donc savoir, lequel des deux est trompé, les ouvriers ou les actionnaires ?

La parole est à M. Hayer.

Parlons qu'il ne répondra pas.

Signé : Pascal MOREST, 26, rue Bergère.

LA CONTINUATION DE LA GRÈVE DÉCIDIÉE

Ce matin, les grévistes d'Avic se sont réunis salle Huiot.

La continuation de la grève a été décidée.

Après la réunion, les grévistes ont décidé de se porter à Lens pour assister le citoyen Bougeot.

A LENS

Arrivée des grévistes d'Avic — Une réunion de 3000 mineurs, — discours de Basly. — Incident

Cet après-midi, jeudi, vers 4 heures, on annonce que la gendarmerie, au nombre de deux pelotons de dragons s'opposent l'entrée à Lens d'une manifestation. C'est les grévistes d'Avic qui au nombre d'environ 1000, drapés en tête, venaient assister au discours de Basly.

Un rassemblement se forme au 10, basly prévient, essaye d'obtenir de l'ordre, on a tenté de le débiter de draps, la libre circulation du point.

Après avoir parlé, Basly a été arrêté, on a tenté de le débiter de draps, la libre circulation du point.

LA RÉUNION

3000 personnes assistaient à la réunion tenue à 6 heures dans le grand préau de la Cour d'Appel.

Discours de la formation du bureau. Durieux, délégué du syndicat, a nommé président; Huiot et Lison, conseillers municipaux, assesseurs.

Le citoyen Evrard, maire d'Avic, est nommé secrétaire, mais comme il a quitté la salle on est allé chercher un nouveau vote.

Les citoyens Evrard, mineur, qui est désigné pour le remplacer.

Discours de Basly

C'est Basly qui prend la parole, remplaçant l'ancien empêcheur.

Il ne se dissimule pas la tâche difficile qu'il a à remplir, mais il le fera de son mieux.

Il se rend compte que les camarades d'Arras et de Lens ont des intérêts à défendre, à reprendre le travail.

Il se rend compte que les camarades d'Arras et de Lens ont des intérêts à défendre, à reprendre le travail.

Il se rend compte que les camarades d'Arras et de Lens ont des intérêts à défendre, à reprendre le travail.

Discours d'Evrard

Evrard dit qu'il regrette que cette entrevue n'ait pas été publique ou tout au moins qu'on ne l'ait pas acceptée les représentants de la grève.

De cette façon, on aurait vu avec quelle fermeté, quelle ténacité, les délégués des ouvriers ont soutenu les intérêts des mineurs devant les représentants les plus intelligents et les plus autorisés des compagnies.

On se rend compte que les délégués de cette séance de heures, la discussion quelquefois acerbée, toujours passionnée de chacun des points en litige, ont recadré compte que les avantages obtenus, constatent une victoire, vu l'acharnement mis par les compagnies, à conserver le statu quo.

Peut-on alors, dans ces conditions, essayer d'infléchir la conduite des délégués. Ceux qui les ont accompagnés, les camarades émus qui regretteront tout ou tard leur fermeté, ou bien ce sont des individus intéressés à amoindrir l'autorité des délégations ouvrières.

La majorité des assistants paraît disposée à ne pas reprendre le travail, et c'est par des cris répétés de : vive la grève ! que Evrard est constamment interrompu.

Cependant, il met l'accent dans ses explications sur le fait que le silence complet qui s'est établi est jusqu'à la fin de son discours.

Il prend un langage tellement sensé qu'il a fait un silence complet qui s'est établi jusqu'à la fin de son discours.

Il pose la question de savoir si les quatre questions d'ordre général sur lesquelles des décisions ont été prises à Arras.

1. Réviser la proposition des salaires.

Les délégués ont dit résolu à ces compagnies que la majeure partie des grévistes était causée par les vexations du personnel dirigeant la mine, et que l'absence de tout débiteur aux élections des salaires.

Après les explications données par les délégués les compagnies ont demandé plus parler d'habileté de force, car on leur a prouvé que différents sentiments amoncelés les portions dans la répartition du travail.

Qu'il a été décidé qu'un employé spécial serait chargé d'examiner chaque quinzaine les notes des salaires principalement les salaires extra et que par l'entremise de l'agent général des explications seraient demandées aux chefs portions sur l'existence de ces salaires.

Quant à l'augmentation de 10 0/0, on a obtenu qu'ils soient complétés jusqu'à leur plein et entier, et que les 0/0 anciens ne soient plus en discussion.

2. Les ouvriers du jour. — Bien que les ouvriers du jour ne se solidarisent pas volontiers avec les ouvriers du fond, les délégués ont déclaré qu'il était de leur devoir d'entraîner leur sort.

On ne doit pas nous accuser d'égoïsme, mais de malice nous avons obtenu l'amélioration de leur sort.

3. Les coupes. — Les compagnies ont formellement promis de laisser aux ouvriers pleins et entiers les bénéfices des commandes exercées contre les mineurs, se refusant à faire de longues coupes, les compagnies

A LOOS-EN-GOHELLE

Vote de la reprise du travail

Les ouvriers de la fosse n° 2 des mines de Béthune, situées sur le territoire de Loos-en-Gohelle, se sont réunis aujourd'hui à 6 heures, au siège de la Compagnie, pour discuter les résultats de l'entrevue d'Arras.

La reprise du travail a été votée.

A LIÈVRE

Vote de la reprise du travail

À la réunion de Lièvre, tenue salle des fêtes de la mairie, le 10 novembre, les ouvriers de la fosse n° 1 ont voté l'acceptation des propositions des compagnies, à l'exception de la question des salaires.

Les compagnies ont formellement promis de laisser aux ouvriers pleins et entiers les bénéfices des commandes exercées contre les mineurs, se refusant à faire de longues coupes, les compagnies

A AVION

La reprise du travail a été votée pour ce matin.

Les grévistes d'Avic se sont réunis salle Huiot.

La continuation de la grève a été décidée.

A LENS

Arrivée des grévistes d'Avic — Une réunion de 3000 mineurs, — discours de Basly. — Incident

Cet après-midi, jeudi, vers 4 heures, on annonce que la gendarmerie, au nombre de deux pelotons de dragons s'opposent l'entrée à Lens d'une manifestation. C'est les grévistes d'Avic qui au nombre d'environ 1000, drapés en tête, venaient assister au discours de Basly.

Un rassemblement se forme au 10, basly prévient, essaye d'obtenir de l'ordre, on a tenté de le débiter de draps, la libre circulation du point.

Après avoir parlé, Basly a été arrêté, on a tenté de le débiter de draps, la libre circulation du point.

LA RÉUNION

3000 personnes assistaient à la réunion tenue à 6 heures dans le grand préau de la Cour d'Appel.

Discours de la formation du bureau. Durieux, délégué du syndicat, a nommé président; Huiot et Lison, conseillers municipaux, assesseurs.

Le citoyen Evrard, maire d'Avic, est nommé secrétaire, mais comme il a quitté la salle on est allé chercher un nouveau vote.

Les citoyens Evrard, mineur, qui est désigné pour le remplacer.

Discours de Basly

C'est Basly qui prend la parole, remplaçant l'ancien empêcheur.

Il ne se dissimule pas la tâche difficile qu'il a à remplir, mais il le fera de son mieux.

Il se rend compte que les camarades d'Arras et de Lens ont des intérêts à défendre, à reprendre le travail.

Il se rend compte que les camarades d'Arras et de Lens ont des intérêts à défendre, à reprendre le travail.

Il se rend compte que les camarades d'Arras et de Lens ont des intérêts à défendre, à reprendre le travail.

Discours d'Evrard

Evrard dit qu'il regrette que cette entrevue n'ait pas été publique ou tout au moins qu'on ne l'ait pas acceptée les représentants de la grève.

De cette façon, on aurait vu avec quelle fermeté, quelle ténacité, les délégués des ouvriers ont soutenu les intérêts des mineurs devant les représentants les plus intelligents et les plus autorisés des compagnies.

On se rend compte que les délégués de cette séance de heures, la discussion quelquefois acerbée, toujours passionnée de chacun des points en litige, ont recadré compte que les avantages obtenus, constatent une victoire, vu l'acharnement mis par les compagnies, à conserver le statu quo.

Peut-on alors, dans ces conditions, essayer d'infléchir la conduite des délégués. Ceux qui les ont accompagnés, les camarades émus qui regretteront tout ou tard leur fermeté, ou bien ce sont des individus intéressés à amoindrir l'autorité des délégations ouvrières.

La majorité des assistants paraît disposée à ne pas reprendre le travail, et c'est par des cris répétés de : vive la grève ! que Evrard est constamment interrompu.

Cependant, il met l'accent dans ses explications sur le fait que le silence complet qui s'est établi est jusqu'à la fin de son discours.

Il prend un langage tellement sensé qu'il a fait un silence complet qui s'est établi jusqu'à la fin de son discours.

Il pose la question de savoir si les quatre questions d'ordre général sur lesquelles des décisions ont été prises à Arras.

1. Réviser la proposition des salaires.

Les délégués ont dit résolu à ces compagnies que la majeure partie des grévistes était causée par les vexations du personnel dirigeant la mine, et que l'absence de tout débiteur aux élections des salaires.

Après les explications données par les délégués les compagnies ont demandé plus parler d'habileté de force, car on leur a prouvé que différents sentiments amoncelés les portions dans la répartition du travail.

Qu'il a été décidé qu'un employé spécial serait chargé d'examiner chaque quinzaine les notes des salaires principalement les salaires extra et que par l'entremise de l'agent général des explications seraient demandées aux chefs portions sur l'existence de ces salaires.

Quant à l'augmentation de 10 0/0, on a obtenu qu'ils soient complétés jusqu'à leur plein et entier, et que les 0/0 anciens ne soient plus en discussion.

2. Les ouvriers du jour. — Bien que les ouvriers du jour ne se solidarisent pas volontiers avec les ouvriers du fond, les délégués ont déclaré qu'il était de leur devoir d'entraîner leur sort.

On ne doit pas nous accuser d'égoïsme, mais de malice nous avons obtenu l'amélioration de leur sort.

3. Les coupes. — Les compagnies ont formellement promis de laisser aux ouvriers pleins et entiers les bénéfices des commandes exercées contre les mineurs, se refusant à faire de longues coupes, les compagnies

Discours d'Evrard

Evrard dit qu'il regrette que cette entrevue n'ait pas été publique ou tout au moins qu'on ne l'ait pas acceptée les représentants de la grève.

De cette façon, on aurait vu avec quelle fermeté, quelle ténacité, les délégués des ouvriers ont soutenu les intérêts des mineurs devant les représentants les plus intelligents et les plus autorisés des compagnies.

On se rend compte que les délégués de cette séance de heures, la discussion quelquefois acerbée, toujours passionnée de chacun des points en litige, ont recadré compte que les avantages obtenus, constatent une victoire, vu l'acharnement mis par les compagnies, à conserver le statu quo.

Peut-on alors, dans ces conditions, essayer d'infléchir la conduite des délégués. Ceux qui les ont accompagnés, les camarades émus qui regretteront tout ou tard leur fermeté, ou bien ce sont des individus intéressés à amoindrir l'autorité des délégations ouvrières.

La majorité des assistants paraît disposée à ne pas reprendre le travail, et c'est par des cris répétés de : vive la grève ! que Evrard est constamment interrompu.

Cependant, il met l'accent dans ses explications sur le fait que le silence complet qui s'est établi est jusqu'à la fin de son discours.

Il prend un langage tellement sensé qu'il a fait un silence complet qui s'est établi jusqu'à la fin de son discours.

Il pose la question de savoir si les quatre questions d'ordre général sur lesquelles des décisions ont été prises à Arras.

1. Réviser la proposition des salaires.

Les délégués ont dit résolu à ces compagnies que la majeure partie des grévistes était causée par les vexations du personnel dirigeant la mine, et que l'absence de tout débiteur aux élections des salaires.

Après les explications données par les délégués les compagnies ont demandé plus parler d'habileté de force, car on leur a prouvé que différents sentiments amoncelés les portions dans la répartition du travail.

Qu'il a été décidé qu'un employé spécial serait chargé d'examiner chaque quinzaine les notes des salaires principalement les salaires extra et que par l'entremise de l'agent général des explications seraient demandées aux chefs portions sur l'existence de ces salaires.

Quant à l'augmentation de 10 0/0, on a obtenu qu'ils soient complétés jusqu'à leur plein et entier, et que les 0/0 anciens ne soient plus en discussion.

2. Les ouvriers du jour. — Bien que les ouvriers du jour ne se solidarisent pas volontiers avec les ouvriers du fond, les délégués ont déclaré qu'il était de leur devoir d'entraîner leur sort.

On ne doit pas nous accuser d'égoïsme, mais de malice nous avons obtenu l'amélioration de leur sort.

3. Les coupes. — Les compagnies ont formellement promis de laisser aux ouvriers pleins et entiers les bénéfices des commandes exercées contre les mineurs, se refusant à faire de longues coupes, les compagnies

UNE LETTRE DE DUREUX

au citoyen Delory

On nous communique, ce dernier moment, la lettre suivante, que le citoyen Durieux, président de la réunion de Lens, vient d'écrire au citoyen Delory, président de la Fédération du Nord du P. O. F. d'Avion, dans la réunion

Lens, 10 novembre 1903.

Au citoyen Delory,

Secrétaire général de la Fédération du Nord du P. O. F. d'Avion,

Devant l'attitude provocatrice de la section du P. O. F. d'Avion, dans la réunion

AUX MINES DE DROCOURT

Vote de la continuation de la grève

Dans les deux réunions des fosses n° 1 et 2, la continuation de la grève a été votée.

Nous savons que les camarades de Drocourt sont prêts à se joindre à la grève.

RÉUNIONS ANNONCÉES

CARVIN. — Aujourd'hui vendredi, à 8 heures, dans la salle de la Fédération, au P. O. F. d'Avion.

Les mineurs de la fosse n° 4 des mines de Drocourt sont prêts à se joindre à la grève.

Dans le Nord

AUX MINES DE L'ESCARPELLE

La réunion de Dorignies. — Vote de la reprise du travail.

(De notre envoyé spécial)

Lundi, 10 novembre.

Aujourd'hui, à midi et demi, a eu lieu à Dorignies, la réunion organisée par le syndicat des ouvriers du Nord, pour rendre compte des résultats de l'entrevue d'Arras.

Plus de deux cents citoyens se pressent dans la salle pour le compte rendu de mandat du citoyen Durieux, président de la réunion, et de l'entrevue d'Arras. Les intérêts de la mine sont au centre de la discussion.

Le citoyen Durieux a été élu président, ayant pour assesseurs les citoyens Wadagny et Durieux. Le secrétaire a été élu le citoyen Durieux.

Le citoyen Durieux a remercié l'assemblée de son accueil et a rendu compte de son entrevue d'Arras. Il a remercié les camarades de la grève de leur soutien et a promis de leur rendre compte de la suite de la discussion.

Le citoyen Durieux a remercié l'assemblée de son accueil et a rendu compte de son entrevue d'Arras. Il a remercié les camarades de la grève de leur soutien et a promis de leur rendre compte de la suite de la discussion.

Discours de Durieux

Durieux dit qu'il regrette que cette entrevue n'ait pas été publique ou tout au moins qu'on ne l'ait pas acceptée les représentants de la grève.

De cette façon, on aurait vu avec quelle fermeté, quelle ténacité, les délégués des ouvriers ont soutenu les intérêts des mineurs devant les représentants les plus intelligents et les plus autorisés des compagnies.

On se rend compte que les délégués de cette séance de heures, la discussion quelquefois acerbée, toujours passionnée de chacun des points en litige, ont recadré compte que les avantages obtenus, constatent une victoire, vu l'acharnement mis par les compagnies, à conserver le statu quo.

Peut-on alors, dans ces conditions, essayer d'infléchir la conduite des délégués. Ceux qui les ont accompagnés, les camarades émus qui regretteront tout ou tard leur fermeté, ou bien ce sont des individus intéressés à amoindrir l'autorité des délégations ouvrières.

La majorité des assistants paraît disposée à ne pas reprendre le travail, et c'est par des cris répétés de : vive la grève ! que Durieux est constamment interrompu.

Cependant, il met l'accent dans ses explications sur le fait que le silence complet qui s'est établi est jusqu'à la fin de son discours.

Il prend un langage tellement sensé qu'il a fait un silence complet qui s'est établi jusqu'à la fin de son discours.

Il pose la question de savoir si les quatre questions d'ordre général sur lesquelles des décisions ont été prises à Arras.

1. Réviser la proposition des salaires.

Les délégués ont dit résolu à ces compagnies que la majeure partie des grévistes était causée par les vexations du personnel dirigeant la mine, et que l'absence de tout débiteur aux élections des salaires.

Après les explications données par les délégués les compagnies ont demandé plus parler d'habileté de force, car on leur a prouvé que différents sentiments amoncelés les portions dans la répartition du travail.

Qu'il a été décidé qu'un employé spécial serait chargé d'examiner chaque quinzaine les notes des salaires principalement les salaires extra et que par l'entremise de l'agent général des explications seraient demandées aux chefs portions sur l'existence de ces salaires.

Quant à l'augmentation de 10 0/0, on a obtenu qu'ils soient complétés jusqu'à leur plein et entier, et que les 0/0 anciens ne soient plus en discussion.

2. Les ouvriers du jour. — Bien que les ouvriers du jour ne se solidarisent pas volontiers avec les ouvriers du fond, les délégués ont déclaré qu'il était de leur devoir d'entraîner leur sort.

On ne doit pas nous accuser d'égoïsme, mais de malice nous avons obtenu l'amélioration de leur sort.

3. Les coupes. — Les compagnies ont formellement promis de laisser aux ouvriers pleins et entiers les bénéfices des commandes exercées contre les mineurs, se refusant à faire de longues coupes, les compagnies

Discours de Durieux

Durieux dit qu'il regrette que cette entrevue n'ait pas été publique ou tout au moins qu'on ne l'ait pas acceptée les représentants de la grève.

De cette façon, on aurait vu avec quelle fermeté, quelle ténacité, les délégués des ouvriers ont soutenu les intérêts des mineurs devant les représentants les plus intelligents et les plus autorisés des compagnies.

On se rend compte que les délégués de cette séance de heures, la discussion quelquefois acerbée, toujours passionnée de chacun des points en litige, ont recadré compte que les avantages obtenus, constatent une victoire, vu l'acharnement mis par les compagnies, à conserver le statu quo.

Peut-on alors, dans ces conditions, essayer d'infléchir la conduite des délégués. Ceux qui les ont accompagnés, les camarades émus qui regretteront tout ou tard leur fermeté, ou bien ce sont des individus intéressés à amoindrir l'autorité des délégations ouvrières.

La majorité des assistants paraît disposée à ne pas reprendre le travail, et c'est par des cris répétés de : vive la grève ! que Durieux est constamment interrompu.

Cependant, il met l'accent dans ses explications sur le fait que le silence complet qui s'est établi est jusqu'à la fin de son discours.

Il prend un langage tellement sensé qu'il a fait un silence complet qui s'est établi jusqu'à la fin de son discours.

Il pose la question de savoir si les quatre questions d'ordre général sur lesquelles des décisions ont été prises à Arras.

1. Réviser la proposition des salaires.

Les délégués ont dit résolu à ces compagnies que la majeure partie des grévistes était causée par les vexations du personnel dirigeant la mine, et que l'absence de tout débiteur aux élections des salaires.

Après les explications données par les délégués les compagnies ont demandé plus parler d'habileté de force, car on leur a prouvé que différents sentiments amoncelés les portions dans la répartition du travail.

Qu'il a été décidé qu'un employé spécial serait chargé d'examiner chaque quinzaine les notes des salaires principalement les salaires extra et que par l'entremise de l'agent général des explications seraient demandées aux chefs portions sur l'existence de ces salaires.

Quant à l'augmentation de 10 0/0, on a obtenu qu'ils soient complétés jusqu'à leur plein et entier, et que les 0/0 anciens ne soient plus en discussion.

2. Les ouvriers du jour. — Bien que les ouvriers du jour ne se solidarisent pas volontiers avec les ouvriers du fond, les délégués ont déclaré qu'il était de leur devoir d'entraîner leur sort.

On ne doit pas nous accuser d'égoïsme, mais de malice nous avons obtenu l'amélioration de leur sort.

3. Les coupes. — Les compagnies ont formellement promis de laisser aux ouvriers pleins et entiers les bénéfices des commandes exercées contre les mineurs, se refusant à faire de longues coupes, les compagnies

Discours de Durieux

Durieux dit qu'il regrette que cette entrevue n'ait pas été publique ou tout au moins qu'on ne l'ait pas acceptée les représentants de la grève.

De cette façon, on aurait vu avec quelle fermeté, quelle ténacité, les délégués des ouvriers ont soutenu les intérêts des mineurs devant les représentants les plus intelligents et les plus autorisés des compagnies.

On se rend compte que les délégués de cette séance de heures, la discussion quelquefois acerbée, toujours passionnée de chacun des points en litige, ont recadré compte que les avantages obtenus, constatent une victoire, vu l'acharnement mis par les compagnies, à conserver le statu quo.

Peut-on alors, dans ces conditions, essayer d'infléchir la conduite des délégués. Ceux qui les ont accompagnés, les camarades émus qui regretteront tout ou tard leur fermeté, ou bien ce sont des individus intéressés à amoindrir l'autorité des délégations ouvrières.

La majorité des assistants paraît disposée à ne pas reprendre le travail, et c'est par des cris répétés de : vive la grève ! que Durieux est constamment interrompu.

Cependant, il met l'accent dans ses explications sur le fait que le silence complet qui s'est établi est jusqu'à la fin de son discours.

Il prend un langage tellement sensé qu'il a fait un silence complet qui s'est établi jusqu'à la fin de son discours.

Il pose la question de savoir si les quatre questions d'ordre général sur lesquelles des décisions ont été prises à Arras.

1. Réviser la proposition des salaires.

Les délégués ont dit résolu à ces compagnies que la majeure partie des grévistes était causée par les vexations du personnel dirigeant la mine, et que l'absence de tout débiteur aux élections des salaires.

Après les explications données par les délégués les compagnies ont demandé plus parler d'habileté de force, car on leur a prouvé que différents sentiments amoncelés les portions dans la répartition du travail.

Qu'il a été décidé qu'un employé spécial serait chargé d'examiner chaque quinzaine les notes des salaires principalement les salaires extra et que par l'entremise de l'agent général des explications seraient demandées aux chefs portions sur l'existence de ces salaires.

Quant à l'augmentation de 10 0/0, on a obtenu qu'ils soient complétés jusqu'à leur plein et entier, et que les 0/0 anciens ne soient plus en discussion.

2. Les ouvriers du jour. — Bien que les ouvriers du jour ne se solidarisent pas volontiers avec les ouvriers du fond, les délégués ont déclaré qu'il était de leur devoir d'entraîner leur sort.

On ne doit pas nous accuser d'égoïsme, mais de malice nous avons obtenu l'amélioration de leur sort.

3. Les coupes. — Les compagnies ont formellement promis de laisser aux ouvriers pleins et entiers les bénéfices des commandes exercées contre les mineurs, se refusant à faire de longues coupes, les compagnies

Discours de Durieux

Durieux dit qu'il regrette que cette entrevue n'ait pas été publique ou tout au moins qu'on ne l'ait pas acceptée les représentants de la grève.

De cette façon, on aurait vu avec quelle fermeté, quelle ténacité, les délégués des ouvriers ont soutenu les intérêts des mineurs devant les représentants les plus intelligents et les plus autorisés des compagnies.

On se rend compte que les délégués de cette séance de heures, la discussion quelquefois acerbée, toujours passionnée de chacun des points en litige, ont recadré compte que les avantages obtenus, constatent une victoire, vu l'acharnement mis par les compagnies, à conserver le statu quo.

Peut-on alors, dans ces conditions, essayer d'infléchir la conduite des délégués. Ceux qui les ont accompagnés, les camarades émus qui regretteront tout ou tard leur fermeté, ou bien ce sont des individus intéressés à amoindrir l'autorité des délégations ouvrières.

La majorité des assistants paraît disposée à ne pas reprendre le travail, et c'est par des cris répétés de : vive la grève ! que Durieux est constamment interrompu.

Cependant, il met l'accent dans ses explications sur le fait que le silence complet qui s'est établi est jusqu'à la fin de son discours.

Il prend un langage tellement sensé qu'il a fait un silence complet qui s'est établi jusqu'à la fin de son discours.

Il pose la question de savoir si les quatre questions d'ordre général sur lesquelles des décisions ont été prises à Arras.

1. Réviser la proposition des salaires.

Les délégués ont dit résolu à ces compagnies que la majeure partie des grévistes était causée par les vexations du personnel dirigeant la mine, et que l'absence de tout débiteur aux élections des salaires.

Après les explications données par les délégués les compagnies ont demandé plus parler d'habileté de force, car on leur a prouvé que différents sentiments amoncelés les portions dans la répartition du travail.

Qu'il a été décidé qu'un employé spécial serait chargé d'examiner chaque quinzaine les notes des salaires principalement les salaires extra et que par l'entremise de l'agent général des explications seraient demandées aux chefs portions sur l'existence de ces salaires.

Quant à l'augmentation de 10 0/0, on a obtenu qu'ils soient complétés jusqu'à leur plein et entier, et que les 0/0 anciens ne soient plus en discussion.

2. Les ouvriers du jour. — Bien que les ouvriers du jour ne se solidarisent pas volontiers avec les ouvriers du fond, les délégués ont déclaré qu'il était de leur devoir d'entraîner leur sort.

On ne doit pas nous accuser d'égoïsme, mais de malice nous avons obtenu l'amélioration de leur sort.

3. Les coupes. — Les compagnies ont formellement promis de laisser aux ouvriers pleins et entiers les bénéfices des commandes exercées contre les mineurs, se refusant à faire de longues coupes, les compagnies

LA GRÈVE DES VERRIERS DU NORD

On nous écrit d'Aniche : La journée d'hier a été très calme, deux réunions ont eu lieu dans la soirée une pour les gaminis et une seconde pour les souffleurs.

Quelques manifestants se sont promènes au cours de l'après-midi sur les places et dans les rues environnantes.

Aujourd'hui, une députation de 4 ouvriers doit se rendre à Douai pour discuter les revendications des cotés en litige et seront les patrons, pour ne pas faire droit aux revendications des verriers, donnent pour excuse qu'ils ne peuvent pas d'arrêter la production au public de la circulaire lancée au moment où M. Hayer, maître de verrerie, ancien député, s'est transformé son usine en société anonyme.

Il résulte donc de cette circulaire que M. Hayer, a gagné 20000 francs en une année. Aujourd'hui, il veut dire qu'il n'a pas gagné d'argent, nous voudrions donc savoir, lequel des deux est trompé, les ouvriers ou les actionnaires ?

La parole est à M. Hayer.

Parlons qu'il ne répondra pas.

Signé : Pascal MOREST, 26, rue Bergère.

LA GRÈVE DES VERRIERS DU NORD

On nous écrit d'Aniche : La journée d'hier a été très calme, deux réunions ont eu lieu dans la soirée une pour les gaminis et une seconde pour les souffleurs.

Quelques manifestants se sont promènes au cours de l'après-midi sur les places et dans les rues environnantes.

Aujourd'hui, une députation de 4 ouvriers doit se rendre à Douai pour discuter les revendications des cotés en litige et seront les patrons, pour ne pas faire droit aux revendications des verriers, donnent pour excuse qu'ils ne peuvent pas d'arrêter la production au public de la circulaire lancée au moment où M. Hayer, maître de verrerie, ancien député, s'est transformé son usine en société anonyme.

Il résulte donc de cette circulaire que M. Hayer, a gagné 20000 francs en une année. Aujourd'hui, il veut dire qu'il n'a pas gagné d'argent, nous voudrions donc savoir, lequel des deux est trompé, les ouvriers ou les actionnaires ?

La parole est à M. Hayer.

Parlons qu'il ne répondra pas.

Signé : Pascal MOREST, 26, rue Bergère.

LA GRÈVE DES VERRIERS DU NORD

On nous écrit d'Aniche : La journée d'hier a été très calme, deux réunions ont eu lieu dans la soirée une pour les gaminis et une seconde pour les souffleurs.

Quelques manifestants se sont promènes au cours de l'après-midi sur les places et dans les rues environnantes.

Aujourd'hui, une députation de 4 ouvriers doit se rendre à Douai pour discuter les revendications des cotés en litige et seront les patrons, pour ne pas faire droit aux revendications des verriers, donnent pour excuse qu'ils ne peuvent pas d'arrêter la production au public de la circulaire lancée au moment où M. Hayer, maître de verrerie, ancien député, s'est transformé son usine en société anonyme.

Il résulte donc de cette circulaire que M. Hayer, a gagné 20000 francs en une année. Aujourd'hui, il veut dire qu'il n'a pas gagné d'argent, nous voudrions donc savoir, lequel des deux est trompé, les ouvriers ou les actionnaires ?

La parole est à M. Hayer.

Parlons qu'il ne répondra pas.

Signé : Pascal MOREST, 26, rue Bergère.

LA GRÈVE DES VERRIERS DU NORD

On nous écrit d'Aniche : La journée d'hier a été très calme, deux réunions ont eu lieu dans la soirée une pour les gaminis et une seconde pour les souffleurs.

Quelques manifestants se sont promènes au cours de l'après-midi sur les places et dans les rues environnantes.

Aujourd'hui, une députation de 4 ouvriers doit se rendre à Douai pour discuter les revendications des cotés en litige et seront les patrons, pour ne pas faire droit aux revendications des verriers, donnent pour excuse qu'ils